

## Renforcement des connaissances Actes professionnels réalisés dans le cadre de l'aide médicale urgente Formation inter

### Intervenants

Directeur ou formateur IFA  
Médecin ou formateur CESU

### Prérequis

Pas de prérequis attendus pour suivre la formation.

### Contact

#### IFPS

Secrétariat : 02.53.07.62.42  
Mail : ifsi@ifps-vendee.fr

**Inscriptions** : Bordereau à retirer sur le site [www.ifps-vendee.fr](http://www.ifps-vendee.fr)

### Accessibilité

Accès aux personnes en situation de handicap, nous contacter

### Durée

3 jours – 21 heures

**Délais d'accès** : inscription à réaliser 2 mois avant la date de formation



### Public concerné

Ambulanciers diplômés (12 à 14 apprenants)

### Objectifs pédagogiques

- > Connaître les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon leur condition réglementaire d'application.
- > Apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention relevant de l'aide médicale urgente.
- > S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques (dextérité et évaluer la qualité des actes réalisés)
- > Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée

### Contenu de la formation

Tour de table pour l'expression des attentes et besoins des apprenants

#### > **Module 1** : cadre réglementaire (3,5 heures)

Rappel du cadre réglementaire d'intervention dans le dispositif de l'aide médicale urgente ; Décret du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans ce cadre

#### > **Module 2** : Application des actes professionnels (14 heures)

Concept d'asepsie, de qualité et sécurité des soins relevant de l'urgence ;  
Principes des actes professionnels à pratiquer selon son domaine de compétences ;  
Appréciation d'un tableau clinique d'asthme aigu grave, d'overdose d'opiacés, de choc anaphylactique, d'hypoglycémie, de douleur aiguë, de douleur thoracique sévère ;  
Réalisation d'actes professionnels en lien constant avec le médecin : actes détaillés dans l'annexe « référentiel de formation » de l'arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Réalisation d'actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié : actes détaillés dans l'annexe « référentiel de formation » de l'arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

#### > **Module 3** : Recueil et Traçabilité (3,5 heures)

Règles de transmission d'information et de données cliniques à la régulation médicale ;  
Recueils et traçabilité numérique des données nécessaires à une prise en soins en situation d'urgence.

Saisie numérique de données et actes de soins réalisés

### Méthodes mobilisées

- > Méthode interactive : questions/réponses à partir d'un power point.
- > Séance de simulation de situations d'aide médicale d'urgence.
- > Ateliers de gestes techniques.

### Méthode d'évaluation

- > Evaluation des connaissances en début et en fin de formation.
- > Mesure de la satisfaction et des acquis de la formation, transférables dans l'expérience professionnelle.
- > Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.
- > Une attestation de revalidation AFGSU2 est délivrée par le CESU.

### Dates

Groupe 1 : 27, 28 et 29 janvier 2025

Groupe 2 : 07, 08 et 09 avril 2025

Groupe 3 : 21, 22 et 23 mai 2025

### Tarifs

555€ / apprenant

### Lieu de la formation

IFPS  
33 rue du Maréchal Koenig  
85000 LA ROCHE SUR YON